

5, rue du Général de Gaulle

57790 Lorquin

## Tél. 03 87 23 14 01 Fax. 03 87 23 14 10

## E-mail : direction@ch-lorquin.fr

**Dir OA/AD/sk - Janvier 2013**

**INFOS**

**Développement Durable**

**et Ecocitoyenneté**



**Madame, Monsieur,**

5, rue du Général de Gaulle

57790 Lorquin

## Tél. 03 87 23 14 01

## Fax. 03 87 23 14 10

## E-mail : direction@ch-lorquin.fr

**Docteur,**

**Comme vous le savez, l’établissement s’est engagé dans une démarche de Développement Durable, inscrivant celle-ci dans ses orientations stratégiques. Cette notion nouvelle, inscrite dans le manuel de certification de la Haute Autorité de Santé, est à ce jour inégalement mise en œuvre dans le secteur hospitalier mais je suis confiant dans la volonté de chacun de s’y engager. Aussi, et comme annoncé dans le bulletin d’information d’octobre 2012, voici le premier bulletin d’information dédié au développement durable et à l’écocitoyenneté.**

**Le Directeur,**

**Olivier ASTIER**

**AU SOMMAIRE :**

**S’engager pour la planète, POURQUOI ?**

1. **L’écocitoyenneté, un engagement au quotidien,**
2. **L’après-pétrole est annoncé,**
3. **Les gaz à effet de serre et les changements climatiques,**
4. **La qualité de l’air et les pollutions,**
5. **Menaces sur la biodiversité,**
6. **Les acteurs.**

L’écocitoyenneté – d’écologie et de citoyenneté – implique d’avoir des droits et des devoirs par rapport à l’environnement.

5, rue du Général de Gaulle

57790 Lorquin

## Tél. 03 87 23 14 01

## Fax. 03 87 23 14 10

## E-mail : direction@ch-lorquin.fr

C’est un comportement responsable au service de la communauté. Agir au quotidien, selon ses possibilités, en multipliant les petits gestes « respectueux de la planète », s’engager ainsi dans une démarche de développement durable.

Le développement, tel que nous l’avons connu, n’est pas « durable » comme en témoigne l’empreinte écologique.



L’empreinte écologique évalue la superficie nécessaire à une population pour assurer la fourniture des ressources dont elle a besoin pour son développement et pour en assimiler les déchets et autres rejets.

En France, elle est de 5,3 hectares/habitant en moyenne. Ce qui signifie que si tous les habitants de la terre vivaient comme un français, il faudrait 3 planètes pour qu’ils puissent y vivre.

Réduire son empreinte écologique, c’est à la fois limiter les prélèvements sur les ressources et les rejets sur les écosystèmes.

CHACUN PEUT CALCULER SON EMPREINTE ECOLOGIQUE sur le site WWF : [www.wwf.fr](http://www.wwf.fr)

Le rôle prépondérant du pétrole : malgré les chocs pétroliers des années 1970 qui mettent fin au mythe d’abondance énergétique et font bondir les prix, le pétrole représente 35 % de l’énergie primaire consommée dans le monde.



Le peak-oil définit le moment où la moitié des réserves de pétrole a été épuisée et donc le moment où la production va baisser. Les pessimistes prédisaient qu’il arriverait en 2010 (experts du réseau de l’association pour l’étude des pics de production de pétrole et de gaz naturel), sachant que la production de nombreux pays est déjà en phase de déclin. Les optimistes penchent maintenant pour 2020.

**Consommation d’énergie primaire**

**par type d’énergie en France en 2008 en %**

* L’importance de l’énergie d’origine nucléaire en France ne doit pas masquer que notre pays importe la quasi-totalité du pétrole, du gaz naturel, du charbon et de l’uranium qu’il consomme. Il est donc dépendant énergétiquement.
* Les produits pétroliers représentent 97 % de la consommation d’énergie du secteur transports.



* Le Grenelle de l’environnement a proposé de faire passer la part des énergies renouvelables en France à 20 % en 2020.
* Cette part représente 6,5 % de la production d’énergie primaire en 2008 (Insee). L’énergie renouvelable provient à 31 % de l’hydraulique, 11,8 % des agrocarburants, 46 % du bois, 2,8 % de l’éolien et 2,6 % des déchets urbains, le biogaz et le solaire restant inférieurs à 1 %.
* Sans l’effet de serre qui est un phénomène naturel, la température moyenne de la surface de la terre serait de – 18°C.
* Mais, par l’émission de CO2, de CH4…, l’activité humaine le renforce et participe au réchauffement climatique.

**Répartition des émissions de GES en France en 2006 en %**

* Les transports routiers sont de grands émetteurs de ces polluants.
* Les voitures particulières participent pour la moitié environ aux émissions de GES liées au transport.
* De notables efforts ont été faits par l’industrie et l’agriculture pour diminuer leur part dans les émissions de GES mais des efforts importants restent à faire pour les particuliers dans les secteurs du transport et de l’habitat.



Facteur 4 : les pouvoirs publics ont décidé en 2005 de fixer un objectif d’émissions de gaz à effet de serre inférieur à quatre fois le niveau actuel pour 2050 par rapport à 1990. Cet objectif sera plus facile à atteindre et moins coûteux si chacun maîtrise ses besoins énergétiques et ses émissions dans les secteurs du transport, de l’habitat, de l’alimentation et des déchets.

L’activité humaine, en émettant des substances polluantes, contribue à modifier la composition de l’atmosphère. Ses conséquences les plus préoccupantes sont l’effet de serre et le réchauffement climatique, les risques sanitaires, la dégradation des écosystèmes… Les polluants peuvent être à l’origine d’une aggravation de l’état de santé des personnes fragilisées (âgées, souffrant d’asthme).



* Les écosystèmes souffrent aussi de la pollution atmosphérique. L’eau des lacs devient plus acide et les forêts dépérissent (Centre Interprofessionnel Technique d’Etudes de la Pollution Atmosphérique).
* 20 % à 30 % des animaux et des végétaux sont susceptibles de disparaître d’ici 2050 du fait des pollutions.

Ainsi, chacun d’entre nous est soumis à une pollution permanente de fond à laquelle s’ajoutent des pics de pollution pendant les périodes de forte chaleur ou d’absence de vents suffisants.



L’air intérieur est aussi pollué. Des produits et des matériaux qui dégagent des polluants (peintures, colles, mousses isolantes…) s’y trouvent. Il est aujourd’hui considéré qu’en moyenne l’air intérieur est plus pollué que l’air extérieur.

**Deux écolabels** permettent de reconnaître les produits de qualité respectueux de l’environnement. Ces labels garantissent qualité d’usage et plus-value environnementale.

L'utilisation de ces produits est privilégiée.





Selon les estimations de l’Union Mondiale pour la nature (UICN), à peu près un quart des mammifères et plus d’un huitième des oiseaux sont menacés d’extinction. De tout temps, des espèces ont disparu mais aujourd’hui, on estime que le taux actuel d’extinction s’est accéléré notamment en raison de l’activité humaine.

Il existe plusieurs raisons à ces disparitions :

* La destruction des habitats naturels de centaines d’espèces (déforestation, surpêche, réchauffement de la planète…) ,
* La pollution liée aux activités humaines est une autre menace pour la biodiversité.



Trop de déchets :

En France, nous produisons 354 kg/habitant et par an de déchets ménagers (220 kg au début des années 1970). Si nos déchets ne sont ni traités ni valorisés, ils deviennent une pollution pour le milieu naturel dans lequel ils sont rejetés et entraînent une perte de biodiversité. Ainsi les déchets plastiques jetés à la mer provoquent la disparition de nombreux oiseaux, tortues et mammifères.

Trop de pesticides :

La France est le premier consommateur européen de pesticides (fongicides, herbicides, insecticides…) et le troisième du monde. Ces polluants organiques persistants contaminent l’ensemble de la chaîne alimentaire, ainsi que les insectes (en particulier butineurs), les reptiles et amphibiens. Il est donc nécessaire de développer des modes de production et de consommation écologiquement viables.

###### De plus en plus d’acteurs nous aident à adapter et à modifier nos comportements pour protéger la planète et notre santé.

Les incitations extérieures :

* La réglementation nationale : l’intégration de la Charte de l’Environnement dans la Constitution en 2005 traduit une prise de conscience des enjeux majeurs liés à la production de notre planète en proclamant « le droit de vivre dans un environnement équilibré et respectueux ». Les lois Grenelle 1 et 2 ont pour objectif de faire évoluer les pratiques des collectivités, des entreprises et des consommateurs.
* La réglementation Européenne et Mondiale : l’Europe et les Nations Unies, par la réglementation et l’incitation, sont aussi des acteurs majeurs dans l’amélioration de nos conditions de vie.
* Les initiatives locales : les collectivités locales, chacune à leur échelle, mettent en place des programmes d’action pour le 21ème siècle sous la forme d’Agenda 21 e peuvent aider les citoyens à mieux préparer l’avenir.

Les incitations privées :

* Les entreprises : en proposant des produits plus respectueux de l’environnement, dans leurs phases de production et de consommation, elles sont aussi co-responsables de nos comportements.
* Le citoyen : il est au centre de toutes les actions en faveur de la planète. En agissant de manière responsable et solidaire, il peut réduire à son niveau l’empreinte écologique.

« L’ENVIRONNEMENT EST L’AFFAIRE DE TOUS » IFEN 2006.

Les associations et ONG (organisations non gouvernementales) sont extrêmement actives dans le domaine de la protection de l’environnement et sont un réel partenaire des citoyens qui souhaitent s’engager au quotidien.

Il est possible de participer à des initiatives pour marquer son engagement. Par exemple, Défi pour la Terre proposé par la Fondation Nicolas Hulot.

**GLOSSAIRE**

###### **BIODIVERSITE :** comprend la diversité au sein des espèces vivantes et entre espèces ainsi que celle des écosystèmes.

* **DEVELOPPEMENT DURABLE :** est généralement présenté comme « un développement qui assure les besoins du présent sans compromettre la capacité des générations futures à satisfaire les leurs ».
* **EFFET DE SERRE :** réchauffement de l’atmosphère résultant de l’absorption par des composés comme la vapeur d’eau, le CO2, du rayonnement infrarouge émis par la surface de la terre.
* **GAZ A EFFET DE SERRE (OU GES) :**

🞍 la vapeur d’eau (H2O), le dioxyde de carbone (CO2), le méthane (CH4), le protoxyde d’azote (N2O) et l’ozone (O3) sont les principaux gaz à effet de serre non artificiels.

🞍 le gaz à effet de serre industriels incluent des gaz fluorés comme les chlorofluorocarures (CFC), le perfluorométhane (CF4) et l’hexafluorure de soufre (SF6).

* **POLLUTION :** constitue une pollution au sens de la loi « l’introduction par l’homme directement ou indirectement dans l’atmosphère et les espaces clos de substances ayant des conséquences préjudiciables de nature à mettre en danger la santé humaine ».